



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annczy, le 15 décembre 2021

**Qualité de l'air**

Épisode de pollution de l'air en cours en Haute-Savoie

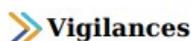
Ce mercredi 15 décembre 2021, un épisode de pollution atmosphérique de type « combustion » est en cours sur le bassin d'air de la vallée de l'Arve. **Une vigilance jaune est activée**

Les principales mesures réglementaires en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après pour chacun des quatre bassins d'air du département.

L'intégralité des mesures réglementaires est consultable sur le site Internet de la préfecture : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Qualite-de-l-air>



**Vigilance pollution de l'air**  
Episode de type combustion  
Bulletin du 15-12-2021 à 13h30 - valable pour les prochaines 24 heures



Bassins d'air concernés par une vigilance	Polluant en cause	Prévision de seuil dépassé
8 Vallée de l'Arve	PM10	50



**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annczy cedex

## Zone urbaine des pays de Savoie

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

## Vallée de l'Arve

Épisode de type combustion en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)

### Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

### Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire supplémentaire n'est en vigueur, cependant, les mesures spécifiques au plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve continuent de s'appliquer :

- Interdiction d'utilisation des appareils de chauffage au bois d'appoint peu performants lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)
- Limitation de la vitesse sur autoroute à 110 km/h pendant la période hivernale, du 1er novembre au 31 mars (arrêté préfectoral du 22 novembre 2012)
- Interdiction du brûlage des déchets verts et de l'écobuage (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)
- Interdiction des feux d'artifice lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)

## ➤ Bassin lémanique

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

## Zone alpine Haute-Savoie

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

2/2

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annecy cedex